



Direction Des Entreprises De la Concurrence  
De la Consommation Du Travail  
et de l'emploi de la Réunion  
Pôle ENTREPRISES EMPLOI ECONOMIE  
Mission des Politiques transversales et territoriales

Saint Denis, le 20 février 2017

## **APPEL A PROJETS en vue de la réalisation de la Journée des Initiatives Territoriales pour l'Emploi (JITE) 2017 et d'une journée de réflexion autour de la transformation des métiers et des compétences à La Réunion**

Alors que la concurrence à l'échelle internationale se renforce, de plus en plus d'acteurs économiques considèrent aujourd'hui que la compétitivité et la performance globale passent aussi par une mise en valeur des ressources humaines et des compétences présentes sur les territoires.

Les enjeux liés au développement de l'île de La Réunion dans les années à venir et la capacité du territoire à répondre aux défis des transformations de la société conduisent à appréhender plus collectivement les questions d'emploi et de compétences et à construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : les entreprises, les salariés et les populations.

Depuis plusieurs années maintenant, le partenariat entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation existe sur le territoire de La Réunion sans forcément que celui-ci soit mis en valeur localement et nationalement et sans que celui-ci produise les effets escomptés notamment en matière de sécurisation des parcours et d'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, les évolutions des métiers et des qualifications questionnent l'organisation au sein des entreprises mais également au sein même de notre propre direction : comment mieux accompagner l'entreprise en matière de recrutement, de maintien en emploi, de développement des compétences, notamment lorsque celle-ci connaît de nombreux changements ?

C'est tout l'enjeu de la démarche engagée par la Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) de La Réunion à travers cet appel à projet qui vise à :

- dupliquer localement l'évènement réalisé depuis plusieurs années par le Ministère du travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle « Journée des Initiatives Territoriales pour l'Emploi »
- réfléchir sur les évolutions des métiers et l'impact sur les organisations mais également à proposer des outils d'analyse et de prospective afin d'apporter un meilleur accompagnement aux entreprises et notamment aux TPE PME.

Vous trouverez ci-après un appel à projet avec deux lots indépendants pouvant faire l'objet d'une réponse unique qui serait justifiée notamment par des économies d'échelle.

Référence : Circulaire du 1<sup>er</sup> avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques

### **1. Eléments de contexte et objectifs transversaux**

La démarche d'appui aux mutations économiques permet à l'État, principalement par l'intermédiaire de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), d'impulser et de coordonner, des actions de soutien et de développement de l'emploi.

Les projets d'appui aux mutations économiques ont pour objet d'anticiper en matière d'emploi et de compétences les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques, en réalisant des actions concertées dans les territoires pour permettre aux entreprises de faire face aux changements à venir.

Au-delà d'un caractère défensif, les projets peuvent aussi avoir une valeur offensive et accompagner le développement de l'emploi et des compétences de façon conjoncturelle (accompagnement sectoriel ou territorial de la reprise économique) ou structurelle (accroissement et soutien de l'emploi dans un secteur, une filière ou un territoire, notamment pour les territoires ou secteurs peu structurés...).

Préalablement au déploiement d'un plan d'action, il est donc nécessaire et indispensable de mener des actions d'ingénierie pour valider une méthodologie de travail.

### **2. Objectif de l'appel à projets**

**Le présent appel à projet a donc pour objectif d'accompagner la DIECCTE afin d'organiser une Journée des Initiatives Territoriales pour l'Emploi (JITE) en septembre 2017 à LA REUNION.**

**Cette journée aura pour objectif :**

- **de valoriser des démarches collectives innovantes pour créer et soutenir l'emploi et la compétitivité des entreprises portées par les acteurs du territoire,**
- **de contribuer à l'identification des facteurs clés de réussite d'un projet territorial,**
- **de concrétiser les travaux de la journée par la formalisation d'engagements visant à mieux coordonner les démarches collectives notamment en favorisant le développement du dialogue social au sein des instances territoriales et régionales.**

L'appel à projets est ouvert à tout type d'organismes bénéficiant de la personnalité morale. Il est également ouvert à tout prestataire quel que soit son statut et sa taille qui sera en capacité de démontrer une expertise dans le domaine de l'appui aux partenariats territoriaux.

### **3. Prestations éligibles à l'appel à projets**

La prestation vise à l'accompagnement de la DIECCTE dans l'organisation de cette journée avec un **appui logistique** (gestion des invitations, réservation de salle, moyens logistiques, point restauration, communication sur l'évènement avec création d'un logo ou tout autre outil de publicité dans le respect de la charte graphique, en lien avec les modalités d'organisation, d'information retenues par le ministère du travail au plan national etc...) mais également en apportant une **expertise technique** sur le choix des projets à valoriser, le choix des intervenants, l'organisation du programme de la journée et enfin sur la formalisation d'une convention partenariale qui reste à définir.

En tout état de cause les moyens déployés devront être :

- réalistes et réalisables (prenant en compte autant la réalité des enjeux partagés que les moyens mobilisables)
- adaptés aux attentes de toutes les parties prenantes
- facilement ré ajustables aux éventuels changements.

Cette journée pourrait rassembler entre 100 et 300 personnes.

#### **4. Porteurs de projets et co financeurs**

Une convention sera signée entre la DIECCTE REUNION et le porteur de projet.

En tout état de cause, les points suivants seront formellement établis avant le démarrage d'une action à destination d'une entreprise :

- Validation par la DIECCTE de l'intervention au regard de la méthodologie proposée ;
- Détermination d'une durée et d'un contenu prévisionnel de l'intervention du prestataire ;
- Détermination du coût prévisionnel de l'action et des modalités de financement ;
- Nature des engagements et obligations des différents partenaires ;
- Les modalités de suivi et de restitution de l'action (livrables critères d'évaluation, suivi des indicateurs ...).

La DIECCTE REUNION pourra intervenir au cours de la prestation pour s'assurer de son bon déroulement et de sa correspondance aux attendus précités. Toute modification dans la réalisation de l'action devra être soumise préalablement à la DIECCTE REUNION pour validation.

L'évaluation de la prestation sera basée sur la qualité constante tout au long de l'action.

#### **5. Cadre de l'intervention financière de l'appel à projets**

##### Généralités

Les actions relevant du présent appel à projet seront financées dans le cadre du Budget opérationnel de programme n°103, intitulé « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». L'aide se présente sous la forme d'une subvention.

**Le montant alloué par l'Etat sera apprécié en fonction de l'ensemble des caractéristiques techniques et financières du projet, des autres ressources disponibles et du caractère incitatif de l'intervention de la DIECCTE REUNION.**

Aucune dépense antérieure à la date de notification de la subvention, et postérieure au 30 septembre 2017 ne pourra être prise en compte.

##### Montant et plafond de l'aide publique

Les subventions accordées par l'Etat pourront représenter l'intégralité du plan de financement global. Les coûts éligibles sont les dépenses portant sur la construction et le déploiement du projet.

##### Disposition financière et versement de l'aide

Le paiement de l'aide de l'Etat donnera lieu à deux ou trois versements :

- Une avance d'environ 30% du montant prévisionnel de l'aide totale à l'issue de la phase de diagnostic ou sur production d'une fiche synthétique sur les axes et la durée de l'intervention;
- Un éventuel paiement intermédiaire de 30% sur présentation par le porteur d'un rapport d'étape et sur justification des dépenses réalisées ;

- Le solde sera payé après réalisation du projet et après présentation et acceptation par l'Etat d'un compte rendu final quantitatif et financier.

## **6. Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la DIECCTE REUNION.

La description du dossier complet est adressée en pièce jointe.

Le dépôt des dossiers de candidature est limité au 17 mars 2017 minuit. Ils doivent être adressés par envoi numérique à l'adresse suivante : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr

## **7. Sélection des dossiers**

Un comité de sélection interne à la DIECCTE Réunion se réunira courant de la semaine n°13 afin d'étudier l'éligibilité et la pertinence des actions proposées. Le comité établira la liste du ou des projets sélectionnés et informera individuellement les porteurs. Chaque lot du présent appel à projet est indépendant.

Votre dossier de candidature (1 par lot) comprendra obligatoirement :

- Présentation de l'organisme
- Proposition de méthodologie
- CV simplifié des consultants
- Calendrier des actions
- Proposition financière

Chaque dossier de candidature devra être déposé en un fichier pdf comprenant l'ensemble des annexes prévues dans le dossier de réponse (ci-joint annexe 2). Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Les critères de sélection sont les suivants : expérience des intervenants sur des missions similaires, compétences en matière d'animation, de communication, de conduite de projet territorial, connaissances du territoire, connaissance en matière de GPEC et développement économique, qualité de l'approche méthodologique, adaptation de la méthodologie au public et aux besoins, qualité de l'organisation administrative et financière, de l'organisation matérielle de la prestation (composition précise de l'équipe mobilisée), modalités d'évaluation et de suivi, coûts de l'action, respect du cahier des charges et de la trame de réponse. Le prestataire devra si possible être certifié : ISO, NF ou OPQF.

LOT 2 : APPEL A PROJETS en vue de la réalisation d'une Journée de réflexion autour de la transformation des emplois et des compétences

---

Référence : Circulaire du 1<sup>er</sup> avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques

## **1. Eléments de contexte et objectifs transversaux**

La démarche d'appui aux mutations économiques permet à l'État, principalement par l'intermédiaire de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), d'impulser et de coordonner, des actions de soutien et de développement de l'emploi.

Les projets d'appui aux mutations économiques ont pour objet d'anticiper en matière d'emploi et de compétences les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques, en réalisant des actions concertées dans les territoires pour permettre aux entreprises de faire face aux changements à venir.

Au-delà d'un caractère défensif, les projets peuvent aussi avoir une valeur offensive et accompagner le développement de l'emploi et des compétences de façon conjoncturelle (accompagnement sectoriel ou territorial de la reprise économique) ou structurelle (accroissement et soutien de l'emploi dans un secteur, une filière ou un territoire, notamment pour les territoires ou secteurs peu structurés...).

Préalablement au déploiement d'un plan d'action, il est donc nécessaire et indispensable de mener des actions d'ingénierie pour valider une méthodologie de travail.

## **2. Objectif de l'appel à projets**

**Le présent appel à projet a donc pour objectif d'accompagner la DIECCTE afin d'organiser une Journée de réflexion autour de la transformation des métiers et des compétences en juin 2017 à LA REUNION.**

**Cette journée aura pour objectif :**

- **de réfléchir à la transformation des métiers et des compétences avec une mise en perspective des « études locales et nationales » ou de tout autre support sur la thématique choisie**
- **de concrétiser les travaux par la proposition d'outils d'accompagnement à l'analyse dynamique et à la prospective à destination des acteurs institutionnels mais également à destination des entreprises qui souhaitent intégrer la gestion des ressources humaines dans la stratégie globale de l'entreprise en lien avec l'offre de services de la DIECCTE à destination notamment des TPE PME**

L'appel à projets est ouvert à tout type d'organismes bénéficiant de la personnalité morale. Il est également ouvert à tout prestataire quel que soit son statut et sa taille qui sera en capacité de démontrer une expertise dans le domaine de l'appui aux partenariats territoriaux.

## **3. Prestations éligibles à l'appel à projets**

La prestation vise à l'accompagnement de la DIECCTE dans l'organisation de cette journée avec un **appui logistique** (gestion des invitations, réservation de salle, moyens logistiques, point restauration, communication sur l'évènement avec création d'un logo ou tout autre outil de publicité dans le respect de la charte graphique, etc...) mais également en apportant une **expertise technique** sur le choix des thématiques à valoriser (mutations technologiques, mutations liées aux changements sociétaux, liés aux caractéristiques démographiques du territoire ...) le choix des intervenants, l'organisation du programme de la journée et enfin sur les outils d'analyse et de prospective qui reste à définir.

En tout état de cause les moyens déployés devront être :

- réalistes et réalisables (prenant en compte autant la réalité des enjeux partagés que les moyens mobilisables)
- adaptés aux attentes de toutes les parties prenantes
- facilement ré ajustables aux éventuels changements.

Cette journée pourrait rassembler entre 100 et 300 personnes.

#### **4. Porteurs de projets et co financeurs**

Une convention sera signée entre la DIECCTE REUNION et le porteur de projet.

En tout état de cause, les points suivants seront formellement établis avant le démarrage d'une action à destination d'une entreprise :

- Validation par la DIECCTE de l'intervention au regard de la méthodologie proposée ;
- Détermination d'une durée et d'un contenu prévisionnel de l'intervention du prestataire ;
- Détermination du coût prévisionnel de l'action et des modalités de financement ;
- Nature des engagements et obligations des différents partenaires ;
- Les modalités de suivi et de restitution de l'action (livrables critères d'évaluation, suivi des indicateurs ...).

La DIECCTE REUNION pourra intervenir au cours de la prestation pour s'assurer de son bon déroulement et de sa correspondance aux attendus précités. Toute modification dans la réalisation de l'action devra être soumise préalablement à la DIECCTE REUNION pour validation.

L'évaluation de la prestation sera basée sur la qualité constante tout au long de l'action.

#### **5. Cadre de l'intervention financière de l'appel à projets**

##### Généralités

Les actions relevant du présent appel à projet seront financées dans le cadre du Budget opérationnel de programme n°103, intitulé « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». L'aide se présente sous la forme d'une subvention.

**Le montant alloué par l'Etat sera apprécié en fonction de l'ensemble des caractéristiques techniques et financières du projet, des autres ressources disponibles et du caractère incitatif de l'intervention de la DIECCTE REUNION.**

Aucune dépense antérieure à la date de notification de la subvention, et postérieure au 30 septembre 2017 ne pourra être prise en compte.

##### Montant et plafond de l'aide publique

Les subventions accordées par l'Etat pourront représenter l'intégralité du plan de financement global. Les coûts éligibles sont les dépenses portant sur la construction et le déploiement du projet.

##### Disposition financière et versement de l'aide

Le paiement de l'aide de l'Etat donnera lieu à deux ou trois versements :

- Une avance d'environ 30% du montant prévisionnel de l'aide totale à l'issue de la phase de diagnostic ou sur production d'une fiche synthétique sur les axes et la durée de l'intervention;
- Un éventuel paiement intermédiaire de 30% sur présentation par le porteur d'un rapport d'étape et sur justification des dépenses réalisées ;

- Le solde sera payé après réalisation du projet et après présentation et acceptation par l'Etat d'un compte rendu final quantitatif et financier.

## **6. Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la DIECCTE REUNION.

La description du dossier complet est adressée en pièce jointe.

Le dépôt des dossiers de candidature est limité au 17 mars 2017 minuit. Ils doivent être adressés par envoi numérique à l'adresse suivante : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr

## **7. Sélection des dossiers**

Un comité de sélection interne à la DIECCTE Réunion se réunira courant de la semaine n°13 afin d'étudier l'éligibilité et la pertinence des actions proposées. Le comité établira la liste du ou des projets sélectionnés et informera individuellement les porteurs. Chaque lot du présent appel à projet est indépendant.

Votre dossier de candidature (1 par lot) comprendra obligatoirement :

- Présentation de l'organisme
- Proposition de méthodologie
- CV simplifié des consultants
- Calendrier des actions
- Proposition financière

Chaque dossier de candidature devra être déposé en un fichier pdf comprenant l'ensemble des annexes prévues dans le dossier de réponse (ci-joint annexe 2). Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Les critères de sélection sont les suivants : expérience des intervenants sur des missions similaires, compétences en matière d'animation, de communication, de conduite de projet territorial, connaissances du territoire, connaissance en matière de GPEC et développement économique, qualité de l'approche méthodologique, adaptation de la méthodologie au public et aux besoins, qualité de l'organisation administrative et financière, de l'organisation matérielle de la prestation (composition précise de l'équipe mobilisée), modalités d'évaluation et de suivi, coûts de l'action, respect du cahier des charges et de la trame de réponse. Le prestataire devra si possible être certifié : ISO, NF ou OPQF.

# **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

## Appel à projets

«en vue de la réalisation de la Journée des Initiatives Territoriales pour l'Emploi (JITE) 2017 à LA REUNION»

### Porteurs de projets

■ Informations sur le porteur

Nom du porteur	
Personne à contacter en charge du dispositif (nom, prénom, fonction)	
Téléphone	
Courriel	

■ Cadre réservé au service

Date d'arrivée	
Demande de complément	
Suite donnée	

Le dossier de demande de subvention et ses annexes (justificatifs) sont à transmettre :

**Uniquement par voie électronique :**



Le dépôt des dossiers de candidature est limité au **17 mars 2017**.

## ■ Présentation du porteur

Expérience en matière d'animation, communication, gestion de projet, GPEC ... :

Nombre d'entreprises/acteurs présents dans le réseau du porteur :

Implantation territoriale :  
*(à détailler)*

## ■ Description de l'action

Montant de la subvention demandée

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération

Objectifs visés et résultats attendus :  
*(indicateurs, cibles,...)*

-

Moyens déployés et méthodologie de mise en œuvre de coordination de l'action

Modalités de financement envisagées

Modalités de suivi et d'évaluation des actions

Champ territorial de l'intervention

*(préciser les bassins d'emplois sur lesquels les prestations sont susceptibles d'être réalisées)*

# Annexes

## Pièces à joindre au dossier complet de demande de subvention

► **Pour tous les organismes :**

- Le présent document de candidature complété
- Le formulaire CERFA 12156\*03 Demande de Subvention
- Attestation fiscale de moins de six mois
- Attestation de l'URSSAF de moins de six mois
- Les statuts de la structure
- Les comptes de l'année N-1, et le rapport du commissaire aux comptes
- Un relevé d'identité bancaire

► **Pour les associations :**

- Copie de la publication au JO, ou copie du récépissé de déclaration à la Préfecture

► **Pour les GIP :**

- Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## Appel à projets

«en vue de la réalisation d'une Journée de réflexion  
autour de la transformation des métiers et des  
compétences à La Réunion »

### Porteurs de projets

#### ■ Informations sur le porteur

Nom du porteur	
Personne à contacter en charge du dispositif (nom, prénom, fonction)	
Téléphone	
Courriel	

#### ■ Cadre réservé au service

Date d'arrivée	
Demande de complément	
Suite donnée	

Le dossier de demande de subvention et ses annexes (justificatifs) sont à transmettre :

**Uniquement par voie électronique :**

Le dépôt des dossiers de candidature est limité au **17 mars 2017.**



## ■ Présentation du porteur

Expérience en matière d'animation, communication, gestion de projet, GPEC ... :

Nombre d'entreprises/acteurs présents dans le réseau du porteur :

Implantation territoriale :  
*(à détailler)*

## ■ Description de l'action

Montant de la subvention demandée

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération

Objectifs visés et résultats attendus :  
*(indicateurs, cibles,...)*

-

Moyens déployés et méthodologie de mise en œuvre de coordination de l'action

Modalités de financement envisagées

Modalités de suivi et d'évaluation des actions

Champ territorial de l'intervention

*(préciser les bassins d'emplois sur lesquels les prestations sont susceptibles d'être réalisées)*

# Annexes

## Pièces à joindre au dossier complet de demande de subvention

► **Pour tous les organismes :**

- Le présent document de candidature complété
- Le formulaire CERFA 12156\*03 Demande de Subvention
- Attestation fiscale de moins de six mois
- Attestation de l'URSSAF de moins de six mois
- Les statuts de la structure
- Les comptes de l'année N-1, et le rapport du commissaire aux comptes
- Un relevé d'identité bancaire

► **Pour les associations :**

- Copie de la publication au JO, ou copie du récépissé de déclaration à la Préfecture

► **Pour les GIP :**

- Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive